

Le 5 février 2008,

Daniel ANDRIEU, directeur de l'Atelier 231, CNAR à Sotteville-lès-Rouen
Eric AUBRY, directeur de la Paperie, CNAR à Saint Barthélemy d'Anjou
Michèle BOSSEUR et Claude MORIZUR, co-directeurs du Fourneau, CNAR à Brest
Jean Raymond JACOB, directeur du Moulin fondu, CNAR à Noisy le Sec
Pedro GARCIA, directeur de l'Abattoir, CNAR à Chalon sur Saône
Françoise LEGER, directrice du Citron jaune, CNAR à Port Saint-Louis du Rhône
René MARION, directeur de l'Avant Scène, CNAR à Cognac
Philippe SAUNIER-BORRELL, directeur de Pronomade(s), CNAR en Haute-Garonne
Pierre SAUVAGEOT, directeur de Lieux publics, Centre national de création à Marseille
Jean Marie SONGY, directeur du Parapluie, CNAR à Aurillac
Thierry LORENT, président de la Fédération des arts de la rue. Le 5 février 2008,

à Madame Christine ALBANEL
Ministre de la culture et de la communication

Madame la Ministre,

Le Ministère de la Culture a su mener sur la durée du Temps des arts de la rue (2005 à 2007), en lien étroit avec les professionnels concernés, une concertation constructive permettant une meilleure structuration de ce secteur de la création.

Des propositions avancées par vos services ou issues de la réflexion des différents groupes de travail, animés par les membres du Comité national de pilotage du Temps des arts de la rue, ont notamment permis la mise en place d'institutions, structures et procédures permettant de soutenir avec détermination la création, la diffusion ou la transmission des différentes formes et écritures que développent les Arts de la rue.

Si nous avons été rassurés par votre déclaration dans l'interview accordée à La Lettre du spectacle (n°198 du 28 décembre dernier) où vous vous félicitez du succès des Journées nationales à Toulouse et affirmiez la nécessité que « cette impulsion se prolonge et se consolide » ; si, lors de ces débats publics, nous avons entendu Jean de Saint Guilhem, directeur de la DMDTS, déclarer le principe d'un engagement de protection pour les arts de la rue affirmant qu'une « attention vigilante serait portée à ce secteur lors des nécessaires arbitrages budgétaires de début d'année » ; force est de constater le décalage inquiétant entre ces annonces et les réponses techniques que nous recevons des différentes DRAC, à nos demandes de fonctionnement 2008 : baisses, réductions, gel ou non reconductions pour certains lieux...

L'un des premiers actes de votre Ministère a été, dès 2005, d'affirmer la nécessaire structuration d'un réseau national de lieux, sur des contrats d'objectifs venant compléter les missions du Centre national de création Lieux publics à Marseille. Il réunit aujourd'hui des projets engagés dans un rapport singulier à la démocratisation culturelle, dans des rapports autres aux collectivités territoriales, et aux habitants de ces territoires de jeu.

Pourquoi ces « institutions » appelées par votre Ministère, confortées progressivement sur ces années du Temps des arts de la rue, ne bénéficient pas de la même attention que celle annoncée pour Jean de Saint Guilhem à Nantes, le 16 janvier dernier ?

N'assurerons-nous pas ces fonctions d'irrigation du territoire national, d'accompagnement d'un nombre important de structures de création, d'animation de réseaux généralistes ou spécialisés qui ont justifié la confirmation d'un engagement financier de l'Etat en 2008 à la même hauteur que 2007 ?

Devons-nous croire que finalement, malgré tant de déclarations contraires et tant de conventions signées avec les collectivités locales, votre Ministère considère toujours les arts de la rue comme un art mineur, et ses institutions comme ne faisant pas partie du « réseau national » ?

Pour toutes les raisons rappelées ci-dessus, nous demandons que le « dégel » annoncé au profit des grands établissements bénéficie également au secteur des arts de la rue (CNAR, Lieux publics, réseaux de diffusion territoriale, ligne spécifique arts de la rue auprès de l'ONDA, festival,...).

D'une manière plus générale, nous nous inscrivons clairement dans la demande de la Fédération des arts de la rue pour que le budget global des Arts de la rue de votre Ministère (compagnies, lieux, dispositifs, actions de sensibilisation et communication, réseau professionnel...) soit au moins reconduit.

Dans le cas contraire, et pour reprendre les propos de Jean de Saint Guilhem à Toulouse, nous nous trouverions face à la situation paradoxale où les mêmes services de l'Etat commenceraient à « déstructurer ce qu'ils avaient réussi à mettre en place, de façon progressive et concertée, sur les 3 dernières années »...

Ne doutant pas que vous comprendrez les inquiétudes qui animent l'ensemble des professionnels que nous représentons, et dans l'attente de vos précisions et éléments de réponse, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour le Groupe des Centres nationaux des arts de la rue*

*La coordination du « Groupe des Centres nationaux des arts de la rue »
est assurée par le Fourneau .
Correspondance à adresser à :
Groupe des Centres nationaux des arts de la rue
11 Quai de la Douane , 29200 – Brest
bonjourbonsoir@lefourneau.com